AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0145
FR0000130577-FS0112

3 février 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PUBLICIS GROUPE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 février 2026, la société Parvus Asset Management Jersey Limited[1] (Second Floor, No. 4 The Forum, Grenville Street, St Helier, JE2 4UF, Jersey), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 janvier 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 14 004 750 actions PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,51% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PUBLICIS GROUPE SA sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir (i) 4 621 606 actions PUBLICIS GROUPE SA (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 2 septembre 2026, et (ii) 9 383 144 actions PUBLICIS GROUPE SA (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 3 novembre 2026.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par M. Edoardo Mercadante.
[2] Sur la base d'un capital composé de 254 311 860 actions représentant 278 365 389 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.